



COMMUNE DE TRAENHEIM

MARS 2026

GRANDS ANNIVERSAIRES DU MOIS

Madame	DUGUET née LIND	Françoise	76	11/03/1950
Monsieur	BERNES-CABANNE	André	79	18/03/1947
Monsieur	MAHLER	Albert	76	22/03/1950
Madame	HEITZ née GASSMANN	Marguerite	83	23/03/1943
Madame	ADAM née REYSZ	Caroline	93	28/03/1933

ELECTIONS MUNICIPALES – MODALITES DE VOTE, BULLETINS NULS ET PROCURATIONS

Les élections municipales se dérouleront le **15 mars 2026** (et 22 mars s'il y a un second tour) de **8h00 à 18h00** à la mairie 4 rue de l'Ecole.

Pour pouvoir voter, chaque électeur doit :

- être inscrit sur les listes électorales de la commune ;
- se présenter personnellement au bureau de vote ;
- être muni d'une **pièce d'identité officielle en cours de validité** ;
- utiliser exclusivement les **bulletins mis à disposition** dans le bureau de vote.



Le vote s'effectue à bulletin secret, dans l'isoloir. Après avoir introduit son bulletin dans l'enveloppe réglementaire, l'électeur dépose celle-ci dans l'urne après émargement de la liste électorale.



Sont considérés comme bulletins nuls (non pris en compte dans le calcul des suffrages exprimés) :

- les bulletins déchirés, raturés ou portant des signes de reconnaissance ;
- les bulletins comportant des ajouts manuscrits ou des modifications non autorisées ;
- les enveloppes contenant plusieurs bulletins différents ;
- les enveloppes ne contenant aucun bulletin ou contenant un objet autre qu'un bulletin ;
- les bulletins ne correspondant pas aux listes ou candidatures officiellement enregistrées.



Voter par procuration : comment faire si vous êtes absent le jour de l'élection ?

À l'occasion des prochaines élections, certains électeurs peuvent se trouver dans l'impossibilité de se rendre au bureau de vote le jour du scrutin. La procuration permet à un électeur (le *mandant*) de confier son vote à une autre personne de confiance (le *mandataire*), qui votera à sa place dans son bureau de vote.

Qui peut faire une procuration ?

Tout électeur inscrit sur les listes électorales peut établir une procuration, **sans avoir à justifier le motif de son absence** (déplacement, obligations professionnelles, raisons personnelles, etc.).

Qui peut être mandataire ?

Le mandataire doit :

- Être inscrit sur les listes électorales,
- Voter dans la **même commune** que le mandant (pas nécessairement dans le même bureau),
- Ne pas détenir plus de procurations que le nombre autorisé par la loi.

Comment établir une procuration ?

Il est conseillé de faire la procuration **le plus tôt possible**, afin de garantir sa prise en compte avant le jour du vote. Deux solutions existent :

1. **En ligne**, via le site officiel <https://www.maprocuration.gouv.fr/>

Après la démarche en ligne, l'électeur doit faire vérifier son identité :

- Soit en se rendant dans un commissariat, une gendarmerie ou au consulat,
- Soit via une identité numérique certifiée (France Identité).

2. **Sur place**, en se rendant directement :

- Dans un commissariat de police,
- Une brigade de gendarmerie,
- Un tribunal judiciaire.

Il suffit de présenter une pièce d'identité et de remplir un formulaire.

Le jour de l'élection, le mandataire se présente au bureau de vote du mandant avec **sa propre pièce d'identité**. Le mandant n'a aucune autre démarche à effectuer.

Pour plus d'informations :

<https://www.elections.interieur.gouv.fr/comprendre-elections/comment-je-vote/vote-par-procuration>

DNT 2025

Dans l'édition 2025 du DNT, une précision importante a été involontairement omise.

En page 40, dans l'article intitulé « *La Molsegass* », la photographie représentant la luge fabriquée par le grand-père de Jacques REISZ n'a pas été créditée.

Nous tenons à préciser que ce cliché a été réalisé par **Carine Schweitzer**, photographe à Traenheim.

Nous la remercions pour son travail et présentons nos excuses pour cet oubli.

DATES A RETENIR

- **Mardi 3 mars 2026** : la MJC de Traenheim organise la prochaine soirée jeux à partir de 19h30 à la salle socioculturelle
- **Dimanche 15 mars 2026** : 1^{er} tour de scrutin des élections municipales.
- **Dimanche 15 mars 2026** : l'Amicale des Sapeurs-pompiers de Traenheim vous donne rendez-vous entre 10h et 13h dans le local des pompiers (à l'arrière de la mairie) pour un « **Stammtisch** » (apéritif convivial). Vous êtes tous les bienvenus !
- **Mercredi 18 mars 2026 de 17h à 20h** : don du sang à la salle socioculturelle 4 rue de l'Ecole.
- **Dimanche 22 mars 2026** : 2^{ème} tour de scrutin des élections municipales (si nécessaire).
- **Samedi 28 mars 2026** : loto organisé par le WTTC à la salle des fêtes Les Cerisiers à Westhoffen. Renseignements et réservations au 06.70.14.87.13 après 17h.

RAMASSAGE ORDURES MENAGERES ET RECYCLAGE



Prochaine collecte (poubelles bleue/jaune + sacs plastiques) : Vendredi 20 mars 2026

Avec nos meilleures salutations
Gérard STROHMENGER et le Conseil Municipal



4, Rue de l'Ecole - 67310 – TRAENHEIM
Tél.03.88.50.38.59 – Courriel : mairie@traenheim.fr – site internet : www.traenheim.fr

